



NOUVELLE PROCEDURE DE DEMANDE DES PASSEPORTS BIOMETRIQUES CAMEROUNAIS

Les usagers de la Section Consulaire de l'Ambassade du Cameroun en Suisse (Brunnadernrain 29, 3006 Berne) sont informés que depuis le 1^{er} juillet 2021, la nouvelle procédure de demande des passeports biométriques camerounais se décline comme suit :

Etape 1 : pré-enrôlement en ligne

- Se connecter sur le site de pré-enrôlement <https://www.passcam.cm>;
- Choisir la langue de pré-enrôlement (français ou anglais). Cliquer sur le bouton « **Débuter votre pré-enrôlement** ». Entrer votre adresse e-mail ou votre numéro de téléphone dans la case requise et valider.
- Après la validation, vous recevez un code par SMS sur votre numéro de téléphone ou par mail à l'adresse renseignée ;
- Le système vous demande d'introduire le code reçu et de le valider à l'emplacement indiqué sur le site.
- Sélectionnez l'onglet « **cliquer pour commencer** ». Le dossier est créé et une fiche d'informations personnelles s'ouvre avec des champs (espaces) obligatoires et des champs non obligatoires, que vous êtes appelés à remplir ; après avoir rempli, cliquer sur « confirmer » ou modifier les données » s'il y a des informations à changer.
- Après avoir rempli votre fiche, on est dirigé vers le site de paiement ;
- Choisissez « **carte de crédit** » comme votre mode de paiement. **(NB : les autres modes sont réservés aux personnes se trouvant sur le territoire camerounais).**
- Payez l'équivalent de **110 000 F CFA** (environ **200 CHF**). Vous avez la possibilité d'imprimer le reçu après le paiement. Les autres frais seront payés sur place le jour de l'enrôlement physique, notamment pour la légalisation des documents (**18 CHF** pour les majeures et **24 CHF** pour les mineurs) ;
- À la fin de la procédure de paiement, vous cliquez sur « poursuivre l'enrôlement », vous êtes redirigés sur le site de passcam. Choisissez le pays, le lieu (Ambassade de Berne) et une date provisoire (entre lundi et jeudi) toutes les 40 minutes à partir de 9h30 jusqu'à 15h15, puis validez.
- À l'issue de la validation, le système génère une fiche d'information en fichier Pdf, que vous devez imprimer et apporter impérativement le jour de l'enrôlement physique, ainsi que toutes les pièces justificatives à certifier, en originaux et photocopies. **NB : l'Ambassade ne fait pas de photocopie.**

NB. Pour des informations complémentaires, bien vouloir prendre contact avec l'Ambassade au numéro : 4131352 47 37.

Etape 2 : l'enrôlement physique

- Appeler le standard de l'Ambassade au numéro +41 31 352 47 37 ou envoyer un mail à info@ambacamberne.ch pour confirmer le jour et l'heure de votre rendez-vous pris en ligne ;
- Vous présenter le jour et à l'heure convenus muni de votre fiche de pré-enrôlement, de vos pièces justificatives en originaux et photocopies pour certification (conformément à liste des pièces à fournir ci-dessous, également disponible sur le site www.ambacamberne.ch).
- Les dossiers doivent être accompagnés, au moment de l'enrôlement, d'une enveloppe

affranchie en recommandé portant le nom et l'adresse du requérant, pour l'envoi du document sollicité au domicile, dès que disponible.

- À la fin de l'enrôlement, vous recevez un récépissé de dépôt de la demande de passeport.
- Si le dossier est rejeté, vous êtes immédiatement notifié dans les 48 heures par mail ou sms du rejet. Dans ce cas, vous devez demander par le même canal la raison du rejet à l'adresse : rejet@passcam.cm . Dès lors que vous l'aurez obtenu, vous fournirez la pièce manquante et recevrez par la suite une nouvelle notification pour la date de votre re-enrôlement à l'Ambassade.

Etape 3 : le retrait

- Une fois le passeport disponible au niveau de l'Ambassade, vous êtes notifié par SMS ou par mail ;
- Le passeport est envoyé à votre adresse par courrier recommandé, au moyen de l'enveloppe affranchie en recommandé déposée le jour de l'enrôlement.

NB : six mois après la production, s'il n'est pas retiré, pour quelque raison que ce soit, le passeport est retourné à la Direction de la Police des Frontières.

Liste des pièces à fournir

- 1- Formulaire imprimé pour donner suite au pré-enrôlement
- 2- Acte de naissance camerounais (original + photocopie légalisée à 3 CHF);
- 3- Carte nationale d'identité (original + photocopie légalisée à 3 CHF), le cas échéant, ou photocopie de la carte circulation, de séjour ou de résidence ;
- 4- Carte consulaire (obligatoire pour toute demande consulaire, elle est délivrée par l'Ambassade aux compatriotes résidents en Suisse au prix de 60 CHF) (original+photocopie légalisée à 3 CHF)
- 5- Ancien passeport (original + photocopie légalisée à 3 CHF), ou attestation de perte légalisée à 3 CHF, le cas échéant ;
- 6- Acte de mariage pour les femmes mariées (original + photocopie légalisée à 3CHF);
- 7- Jugement de divorce pour les femmes divorcées ne souhaitant plus porter le nom de leur précédent époux (original + photocopie légalisée à 3 CHF);
- 8- Décret de naturalisation ou de réintégration, le cas échéant (original + photocopie légalisée à 3CHF) ;
- 9- Justificatifs du domicile (contrat de bail ou document de la commune justifiant l'adresse),
- 10- Justificatifs de la profession du demandeur ;

Pour les enfants mineurs (jusqu'à 21 ans)

En plus des pièces ci-dessus énumérées, le dossier doit comporter :

- une demande adressée à Monsieur le Délégué Général à la Sûreté Nationale (timbrée à 3CHF)
- une autorisation parentale légalisée à 3CHF de l'un des parents ou du tuteur légal (Camerounais ou d'une autre nationalité). L'autorisation donnée par un parent non camerounais doit être légalisée par les autorités compétentes (Mairie, Ambassade) du pays dont l'intéressé est le ressortissant ;

- une Carte Nationale d'identité ou un passeport (originaux + photocopies légalisées à 3 CHF pour chaque pièce) de l'un des parents, dans le cas où la validité de la CNI est échue;

NB. Les actes d'état civil (naissance, mariage ou décès) établis par les autorités étrangères compétentes, doivent au préalable être transcrits auprès d'une Mission diplomatique ou consulaire camerounaise du lieu de leur établissement, avant d'être versés au dossier de demande de passeport.

Dossiers de demande de transcription des actes d'état civil (naissance-mariage et décès):

- Une demande de transcription timbrée (3CH) adressée à Monsieur l'Ambassadeur ;
- L'original + la photocopie de l'acte à transcrire en version anglaise ou française (3 CHF pour la légalisation) ;
- L'original + la photocopie de la CNI ou du passeport des parents pour ce qui est de l'acte de naissance, ou des époux, pour ce qui est de l'acte de mariage (3 CHF pour la légalisation) ;
- 50 CHF frais de transcription.

NB : Le paiement des frais consulaires se fait exclusivement en espèces et en francs suisses.

Les cartes consulaires

Les citoyens et citoyennes camerounais résidant en Suisse, en Grèce, en Géorgie ou en Slovénie sont tenus de posséder une carte consulaire produite par l'Ambassade, à présenter pour toute sollicitation d'un service consulaire. Ce document leur sera exigé lors de la sollicitation de tout service consulaire.

Pièces à fournir pour la demande d'une carte consulaire

- Une photocopie du dernier passeport ou de l'acte de naissance
- Une demi-photo 4*4
- Un formulaire dûment rempli à télécharger sur le site de l'Ambassade
- 60 CHF frais de la carte./-

NB : l'Ambassadeur recommande à tous les usagers, pour la bonne marche du service, de contrôler minutieusement, depuis chez eux, les dossiers à soumettre, avant de se présenter à la Section consulaire de l'Ambassade, sous peine de paiement de pénalités en vue de la poursuite du traitement de leurs dossiers.



NEW CAMEROONIAN BIOMETRIC PASSPORTS APPLICATION PROCEDURE

Users of the Consular Section of the Embassy of Cameroon in Switzerland (Brunnadernrain 29, 3006 Berne) are informed that since July 1, 2021, the new procedure for applying for Cameroonian biometric passports is as follows:

Step 1: online pre-enrollment

- Connect to the pre-enrollment site <https://www.passcam.cm>.
- Choose the pre-enrollment language (French or English). Click on the "Start your pre-enrollment" button. Enter your email address or phone number in the required box and validate.

After validation, you will receive a code by SMS to your phone number or by email to the address provided;

- The system asks you to enter the code received and validate it at the location indicated on the site.
- Select the "**click to start**" tab. An information sheet opens with mandatory fields (spaces) and non-mandatory fields that you are asked to complete; after filling all the spaces, click on "confirm" or "modify data" if there is a need to change an information.
- After completing your form, you are directed to the payment site;
- Choose "credit card" as your payment method. **(NB: the other modes are reserved for people on Cameroonian territory).**
- Pay the equivalent of **110,000 F CFA (around 200 CHF)**. You could print the receipt. The other costs will be paid on site on the day of physical enrollment, in particular for the legalization of documents (**18 CHF** for adults and **24 CHF** for minors).
- At the end of the payment procedure, you click on "continue enrollment", you are redirected to the passcam site. Choose the country, location (Embassy of Bern) and a provisional date (between Monday and Thursday) every 40 minutes from 9:30 am to 3:15 pm, then validate.
- At the end of the validation, the system generates an information sheet in Pdf file, that you must print and bring on the day of physical enrollment, as well as all the supporting documents to be certified in originals and photocopies. **NB : The Embassy does not make photocopies.**

NB. For more information, please contact the Embassy at number: 4131 352 47 37.

Step 2: physical enrollment

- Call the Embassy standard on +41 31 352 47 37 or send an email to info@ambacamberne.ch to confirm the day and time of your appointment made online;
- Present yourself on the agreed day and time with your pre-enrollment form, your original supporting documents and photocopies for certification (in accordance with the list of documents to be provided below, also available on the website www.ambacamberne.ch).
- The files must be accompanied, at the time of enrollment, by a registered envelope bearing the name and address of the applicant, for sending the requested passport to the home, as soon as available.
- At the end of the enrollment, you will receive a receipt for the deposit of the passport

application.

- If the file is rejected, you are immediately notified within 48 hours by email or sms of the rejection. In this case, you must request the reason for the rejection through the same channel at: rejet@passcam.cm . Once you have obtained it, you will provide the requested document and will subsequently receive a new notification for the date of your re-enrollment at the Embassy.

Step 3: withdrawal

- Once the passport is available at the Embassy, you are notified by text or email;
- The passport is sent to your address by registered mail, using the registered envelope deposited on the day of enrollment.

NB: six months after production, if it is not withdrawn, for whatever reason, the passport is returned to the Border Police Department.

List of documents to be supplied.

- 1- Printed form to follow up on pre-enrollment
- 2- Birth certificate (original + certified photocopy at **3 CHF**);
- 3- National identity card (original + certified photocopy at **3 CHF**), if available, or photocopy of the circulation, stay or residence permit.
- 4- Consular card (mandatory for all consular requests, it is issued by the Embassy to compatriots residing in Switzerland at a price of 60 CHF) (original + legalized photocopy at **3 CHF**)
- 5- Old passport (original + certified photocopy at **3 CHF**), or certificate of legalized loss at **3 CHF**, if applicable.
- 6- Marriage certificate for married women (original + certified photocopy at **3 CHF**);
- 7- The judgement of divorce for women who no longer wishing to use their husband's name (original + certified photocopy at **3 CHF**);
- 8- Decree of naturalization or reintegration, if applicable (original + certified photocopy at **3 CHF**);
- 9- Proof of address (lease contract or document from the municipality justifying the address),
- 10-Proof of the applicant's profession.

For minor children (up to 21 years old)

In addition to the documents listed above, the file must include:

- a passport application to the General Delegate of National Security (stamped at **CHF 3**);
- Parental authorization legalized at **CHF 3** from one of the parents or legal guardians (Cameroonian or of another nationality). The authorization given by a non-Cameroonian parent must be legalized by the competent authorities (Town Hall, Embassy) of the country of which the person concerned is a national.
- a National Identity Card or passport (originals + certified photocopies at **CHF 3** for each item) from one of the parents, if the validity of the NIC has expired.

NB. Civil status certificates (birth, marriage or death) issued by the competent

foreign authorities must first be transcribed at a Cameroonian diplomatic or consular mission in the place where they were issued, before being included in the passport application file.

Applications for transcription of civil status records (birth, marriage and death):

- A stamped request for transcription (3CH) addressed to the Ambassador.
- The original + photocopy of the document to be transcribed in English or French (CHF 3 for legalization);
- The original + photocopy of the parents' NIC or passport for the birth certificate, or the spouses' NIC or passport for the marriage certificate (CHF 3 for legalization);
- CHF 50 transcription fee.

NB: Payment of consular fees must be made in cash and in Swiss francs.

The Consular cards

Cameroonian citizens residing in Switzerland, Greece, Georgia, or Slovenia are required to have a consular card issued by the Embassy, to be presented when contacting a consular service. This document will be required when requesting any consular service..

Documents required for a consular card

- A photocopy of the latest passport or birth certificate
- Half a 4*4 photograph
- A completed form to be downloaded from the Embassy website
- CHF 60 consular card fee.

NB: The Ambassador recommends that all users, for the smooth running of the service, carefully check the files to be submitted from home, before coming to the Consular Section of the Embassy otherwise as a sanction, they must pay penalties for the further processing of their files.